

## Qu'est-ce qu'une clause de non-concurrence ?

publié le 21/06/2012, vu 804 fois, Auteur : Assistant-juridique.fr

La clause de non-concurrence est une disposition contractuelle qui limite la liberté d'exercer un travail, liberté dont jouit le salarié lorsque son contrat de travail a pris fin. Elle n'est valable que dans de rares cas.

Lire l'article